



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 28 juin 2022

### Desserte Beauregard-Athelots et contournement

**DÉLIBÉRATION****N° 2022 – 078**

En exercice : 38  
Titulaires présents : 27  
Suppléants présents : 0  
Pouvoirs : 7  
Absents : 2  
Excusés : 2  
Nombre de votants : 33

Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

La zone d'activité Beauregard-Les Athelots, située à Luxeuil-les-Bains, est une zone industrielle dont le trafic poids-lourds est important et en augmentation en raison notamment de l'activité de la scierie Genet et de l'installation en 2019 de l'usine de traitement Symetri. Il est prévu un accroissement de cette activité avec l'arrivée prochainement de la société Mariotte. Actuellement l'itinéraire d'accès à la zone traverse les quartiers résidentiels luxoviens du Stade et du Messier.

Par ailleurs, la construction du nouveau centre aquatique du Pays de Luxeuil, situé au sein de l'Espace naturel des Sept Chevaux, nécessite un réaménagement des voies d'accès afin de fluidifier et sécuriser son accès.

Les objectifs de ce projet :

- Désenclaver la zone d'activité pour accompagner son développement
- Contourner les quartiers résidentiels pour sécuriser les habitants et les mobilités internes ;

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022		
Objet	<b>Desserte Beauregard-Athelots et contournement</b>	Délibération n°2022	078
		Page 2 sur 2	

- Desservir l'Espace naturel des Sept Chevaux, le nouveau centre aquatique et sa voie technique

Pour rappel, une convention de cofinancement entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et la communauté de communes a été prise s'agissant des travaux et des études pour les abords du centre aquatique. Les travaux de la desserte sont concernés par cette convention.

### PLAN DE FINANCEMENT Desserte Beauregard Athelots

Dépenses	
Nature de la prestation	Montant HT
Travaux	521 994 €
Travaux imprévu (5%)	26 100 €
Maîtrise d'œuvre	20 297 €

Recettes	
Partenaires	Montant
Etat - DETR (35,74%)	203 169 €
Aide Départementale (2,64%)	15 000 €
Mairie de Luxeuil Travaux (30,81%) soit 50 % du reste à charge	175 111 €
Autofinancement (30,81)	175 111 €

**TOTAL      568 391 €**

**TOTAL      568 391 €**

#### Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- **CONFIRME** le montage technique et le plan de financement de l'opération « Voie de desserte » tel que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'Etat pour le versement d'une subvention au titre de la programmation DETR 2022 ;
- **SOLLICITE** l'aide départementale ;
- **SOLLICITE** la Mairie de Luxeuil dans le cadre de la convention liant la CCPLx et la Ville ;
- **DECIDE** de compenser par l'autofinancement un éventuel retrait ou diminution de la subvention de l'un des cofinanciers du projet ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

